

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant GARDERIE BIMBO DAY CARE INC. | Numéro de permis 910000 | Date d'inspection Le 03 novembre 2021 | |
| Nom de l'établissement Garderie Bimbo Daycare Inc. | | Numéro de téléphone (506) 548-8069 | |
| Adresse 644 University Dr Bathurst NB E2A 2W6 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
| 11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. | 11(b) | 29 juil. 2022 | |
| Commentaires : Certains membres du personnel n'ont pas débuté ou compléter la formation de 90hrs. | | | |
| 21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (iv) d'explorer les arts et les sciences. | 21(c)(iv) | 19 nov. 2021 | |
| Commentaires : Les zones d'art et de sciences sont absentes dans presque tous les locaux de 2 ans. Chaque local doit avoir une représentation de toutes les zones d'apprentissage selon le curriculum éducatif. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, | 24(1)(b)(i) | 10 nov. 2021 | |
| Commentaires : Le numéro d'assurance-maladie est manquant dans plusieurs dossiers d'enfant ainsi que la date d'expiration. Cette information doit ajouter. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités. | 24(1)(c)(iii) | 10 nov. 2021 | |
| Commentaires : La description des fonctions et responsabilités du personnel est manquante dans certains dossiers. Cette information doit être ajoutée. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. | 24(1)(c)(iv) | 10 nov. 2021 | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|---------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| Commentaires : Certaines employées n'ont pas leur déclaration signée concernant les obligations que lui imposent la Loi et le règlement sur les permis dans leur dossier. Ceci doit être ajouté. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. | 24(1)(c)(vii) | 04 nov. 2021 | 03 nov. 2021 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie. | 31(4)(a) | 26 nov. 2021 | |
| Commentaires : Un plan doit être mis en place pour ajouter de l'ombrage dans le parc des bébés et des enfants de 2 ans pour le printemps 2022. | | | |
| 33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. | 33(2) | 19 nov. 2021 | |
| Commentaires : L'équipement fixe (deux glissades grises) n'est pas entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée (30cm). Une recommandation a été faite pour les structures ne soient pas utilisées avant que de la surface de protection soit ajoutée. Je recommande également que les roches dessous la grosse structure de jeux soient raclées. | | | |
| 41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche. | 41(1)(b) | 10 nov. 2021 | |
| Commentaires : Les matelas utilisés pour le changement de couche devront être changés dans la pouponnière et le local de 2 ans. | | | |

| Commentaires généraux |
|--|
| <p>Visite à l'établissement pour l'inspection annuelle. Le ratio est respecté lors de la visite. Observations :</p> <p>Discussion avec les éducatrices d'offrir aux enfants qui sont allongés sur leur matelas et ne font pas la sieste des livres ou des jeux tranquilles pendant la période de repos. Discussion avec la directrice que le ratio peut être diminué de moitié pendant la sieste, mais doit être respecté en tout temps durant des pauses/diner des employés. Une recommandation a été faite d'ajouter du matériel dans certains locaux selon les intérêts des enfants. Les coordonnées de la nouvelle inspectrice doivent se retrouver sur le babillard pour parent. La garderie est en attente d'inspection de la santé publique. Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une photographe était sur place pour une journée photo. -Lors de la visite, tous les groupes d'enfants ont diné et ont fait une période de sieste/repos. Ils ont aussi fait des sorties à l'extérieure. -Chacune des éducatrices met l'emphase dans l'élaboration des portfolios pour les enfants dans leurs locaux. |

original signé par
Vanessa Giberson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 novembre 2021

Date

original signé par
Lisa Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 novembre 2021

Date